

Avis adopté à la séance plénière du 23 septembre 2020

Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Déclaration des groupes Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et Associations

Les terribles incendies qui ravagent les forêts à travers le monde, notamment depuis deux ans – aujourd’hui en Californie, hier encore en Amazonie et Australie – détruisent les habitats naturels d’espèces endémiques. L’agriculture intensive empoisonne les eaux et les sols, condamnant de nombreux insectes ainsi que leurs prédateurs. L’artificialisation incontrôlée et massive des sols étouffe ces derniers et déplace de force les espèces qui y résidaient pourtant bien avant notre ère. La liste est bien plus longue, presque sans fin, mais il s’y dégage un point commun : l’affaiblissement de la biodiversité, l’appauvrissement des zones où celle-ci peut se développer, sont principalement la cause des activités humaines.

Ce déclin opère de manière aveugle, et affecte l’ensemble des écosystèmes, l’ensemble des catégories d’animaux, au point que la planète fait face à sa sixième extinction de masse. Sixième, certes, mais première que nous générons. Nous détruisons ce qui nous nourrit, ce qui produit l’oxygène que nous respirons, ce qui permet de nous soigner...

Ces dernières années les cris d’alarmes de la part des associations et des experts internationaux se sont multipliés afin de nous informer sur l’état de la biodiversité et l’impérieuse nécessité de la préserver.

Dernière en date il y a deux semaines, l’étude biennale du WWF nous apprend que la population des vertébrés non-humains a reculé de plus de 68 % en 40 ans, à un rythme qui s’accélère chaque année.

A la cadence où nous allons il y aura bientôt davantage de diversité dans les plans, comités, rapports, organisations, sommets, tribunes, conférences, etc. que parmi les espèces vivantes.

Nous assistons en direct à des extinctions de masse. Elles ont lieu sous nos yeux, nous le savons, nous affirmons le savoir, nous ne pourrions pas faire semblant du contraire lorsque nous transmettrons notre planète aux générations futures.

Pourquoi l’humanité doit s’imposer elle-même des contraintes ? Tout simplement parce qu’elle est un élément de la biodiversité, consubstantiellement liée à elle. C’est de notre propre survie dont il s’agit.

Nous ne pouvons tout modifier, tout transformer, tout utiliser sans garder en tête que fondamentalement rien ne nous appartient, que tout est partagé. Les dégâts que nous causons au quotidien ne pourront pas se régler par la seule substitution technologique ou la réparation a posteriori ; comme si finalement nous étions à côté de la nature et que nous avions à la gérer comme un objet à part.

Cet imaginaire de l’humanité supérieure à la nature qui a fondé les révolutions industrielles et les progrès technologiques et scientifiques a évidemment été la source d’avancées mais aussi de catastrophes. Cela ne signifie pas qu’il faudrait nier que l’humanité a une place à part dans l’écosystème mais que justement cette place nous oblige. C’est également au nom de notre propre

intérêt qu'il faut urgemment retrouver cet équilibre dans notre rapport à la nature; et sans remettre encore à plus tard.

La loi de reconquête de la biodiversité, votée il y a 4 ans, laissait entrevoir une solution à notre procrastination. Seulement, le bilan qui nous en est présenté dans cet avis est loin d'être à la hauteur de cette ambition. Car pour produire véritablement ses effets, la loi doit être plus fortement mise en œuvre.

À titre d'exemple, la séquence « éviter, réduire, compenser » est un outil prometteur. Appliquée à l'ensemble des projets d'aménagement du territoire, elle devrait permettre une véritable réduction des atteintes à la biodiversité. Cependant, faute d'un mécanisme de contrôle suffisant, qui requiert des moyens humains et financiers, elle n'est que partiellement appliquée et parfois même détournée.

Au-delà des moyens de contrôle à déployer, tant dans l'estimation initiale de la biodiversité présente sur la zone envisagée pour le projet d'aménagement, que l'estimation des dommages à compenser, il paraît important de mieux inclure ces enjeux dans la formation initiale et continue afin de sensibiliser les urbanistes ou les maîtres d'ouvrage à l'impact environnemental des projets d'aménagement.

De même, l'avis souligne l'urgence de lutter plus efficacement contre l'artificialisation des terres, qui est l'un des principaux facteurs du déclin de la biodiversité. Ce n'est qu'en mettant en œuvre des moyens contraignants, comme l'obligation d'un niveau minimal de renouvellement urbain dans la délivrance des permis de construire, que nous pourrions espérer nous rapprocher de l'objectif « zéro artificialisation nette ».

L'ensemble des organisations représentées au CESE a une fine connaissance des causes du déclin de la biodiversité, puisque le Conseil les a pointées du doigt de nombreuses fois et formule depuis des années des préconisations profondément clairvoyantes au fur et à mesure des avis qu'il publie. Cet avis en est une nouvelle illustration et c'est pourquoi le groupe des associations et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse ont tous deux voté cet avis.

Nos groupes attendent donc avec impatience que notre Conseil prenne sa pleine place dans la fabrique de la loi.

Enfin, pour ce travail les deux groupes ont souhaité remercier les co-rapporteurs et remarquent que leur attelage illustre parfaitement la capacité et l'intérêt du CESE à créer des consensus de progrès.